ETUDIANTS ET RECHERCHE

c/o Joël Marchand
91 Rue Boucicaut 92260 FONTENAY AUX ROSES
(1).46.60.35.28

# BULLETIN D'INFORMATION N°20 DU 22 AVRIL 1992

**Au sommaire**

- Présentation de l'association Prométhée-Aquitaine : **p.1**

- Compte-rendu d'un colloque sur le monitorat : **p.2**

- A propos de l'inscription en 5ème année de thèse : **p.7**

- Elections aux C.S. de Jusssieu : **p.8**

- La pluridisciplinarité (suite) : **p.8**

- Bourses et prix : **p.9**

- L'art de la thèse (suite) : **p.10**

## Association PROMETHEE-AQUITAINE

Comme les lecteurs assidus de ce bulletin ont dû l'apprendre, il existe, à Bordeaux, une association qui ressemble comme une soeur à "Etudiants et Recherche", à quelques différences près. D'abord l'expérience : nous sommes un petit groupe (12 adhérents et une vingtaine de "sympathisants") qui existe depuis deux ans à peine et notre jeunesse explique la faiblesse de nos réalisations. Ensuite les objectifs : même si nous avons créé PROMETHEE AQUITAINE pour contribuer à l'amélioration des conditions des formations de 3ème cycle, nous avons aussi voulu faire de l'association un lieu de rencontres (rompre l'isolement de l'étudiant-chercheur étant une de nos priorités), de réflexion et d'échanges "scientifiques".

C'est pourquoi nous consacrons une de nos deux réunions mensuelles à l'exposé d'un sujet de thèse présenté par l'un de nous. Ce type de réunion nous semble être l'un des aspects les plus positifs de PROMETHEE. Il permet à chacun de prendre connaissance des travaux des autres (le sociologue s'intéressant à la thèse du physicien et inversement) et constitue aussi un moyen de nous soutenir moralement dans la réalisation de nos recherches... Pour le reste nous essayons de créer un réseau où l'étudiant-chercheur puisse trouver des informations sur les formations de 3ème cycle, sur les possibilités de financements...etc...

Nous sommes aussi attachés à suivre de façon critique tout ce qui a rapport à la formation doctorale. Mais il est clair que la diversité de nos objectifs constitue un handicap sérieux. Il est parfois difficile de trouver un consensus, chacun tenant, selon ses affinités et besoins, à valoriser un objectif plutôt qu'un autre... c'est notre point faible !

Nous avons appris avec un réel enthousiasme l'existence d'"Etudiants et Recherche", et sommes sincèrement admiratifs par rapport à la somme de boulot abattu, notamment en matière de regroupement de l'information...sans parler de "l'action sécurité sociale". Nous tâcherons d'utiliser et diffuser au mieux cette info. Elle nous permettra certainement d'avancer plus rapidement et d'économiser notre énergie pour la mettre au service d'actions nouvelles.

Nos projets ? D'abord : tenir le coup...et devenir ensuite un interlocuteur auprès des instances officielles (conseils scientifiques notamment). Nous voulons aussi organiser, à la rentrée prochaine, "les journées de PROMETHEE" sur le campus bordelais, afin de montrer au public étudiant (1er, 2ème cycle) à quoi ressemble le thésard, qu'est-ce qu'il fait, à quoi

sert sa thèse ... On espère pouvoir tenir des tables rondes sur la formation de 3ème cycle en elle-même... Vous pourrez venir nombreux.

En attendant nous avons décidé de collaborer étroitement avec “Etudiants et Recherche”...alors à très bientôt !

Le texte ci-dessous est celui qui nous sert à nous présenter. Il résume brièvement les divers objectifs de PROMETHEE.

Pour l’association Prométhée

**Christine Chivallon**

**Présentation**

Créée en 1990 en association loi 1901, PROMETHEE-AQUITAINE regroupe des étudiants-chercheurs de 2ème et 3ème cycle, et des jeunes chercheurs.

Elle se propose d’être un lieu original de rencontre entre étudiants-chercheurs, et un outil au service de ces mêmes étudiants afin de :

• rompre l’isolement (tant géographique que disciplinaire) des étudiants en permettant l’échange et la confrontation des expériences, en menant une réflexion méthodologique à partir de rencontres pluridisciplinaires, en diffusant l’information sur les possibilités de financement, les stages et les moyens de valorisation des recherches.

• faire émerger une réflexion collective sur les problèmes liés à la recherche et développer toute action pouvant contribuer à l’amélioration des conditions de recherche des étudiants de 2ème et 3ème cycle.

• valoriser les travaux de recherche des étudiants en organisant des conférences-colloques.

PROMETHEE-AQUITAINE a prouvé pendant deux ans qu’elle avait sa place dans le milieu de la recherche, auprès des étudiants et souhaite devenir un partenaire et un interlocuteur indispensables de la recherche en Aquitaine.

## Compte-rendu du colloque “Le monitorat dans l'enseignement supérieur : bilans et perspectives”

**Introduction**

Les 24 et 25 février s'est tenu à Nancy le colloque « Le monitorat dans l'enseignement supérieur : bilans et perspectives ». Il y avait là des moniteurs des 14 Conseils Pédagogiques du territoire métropolitain, quelques enseignants, des directeurs de CIES, et quelques membres du MEN[1] tels V. Courtillot, X. Boucher et A-M. Guimard. A en juger par la qualité du colloque, espérons que ses Actes paraissent très prochainement. Nous disposerons alors d'un document d'une exhaustivité à l'heure actuelle littéralement inédite sur le monitorat. Patience, donc.

De façon à tromper l'attente, voici une première synthèse comprenant à la fois quelques éléments des interventions officielles mais aussi des propos tenus dans quatre commissions qui se sont réunies pendant une demi-journée ou glanés au cours de conversations informelles, dans lesquelles les stéréotypes et les idées préconçues n'étaient plus seulement des allusions.

Une remarque s'impose en préambule : tous les participants ont noté que le monitorat sous sa forme actuelle constitue un progrès par rapport aux possibilités de financements précédents. La discussion n'a donc jamais remis en cause ce système mais a permis de dégager certains aspects du monitorat qui restent imprécis ou mal adaptés.

**—1— qu'est-ce qu'un moniteur ?**

Comme l'a rappelé M. Quéré, Directrice de l'Information et de la Communication du M.E.N., le monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur créé par décret du 30 octobre 1989 est venu se greffer sur le système de l'allocation de recherche M.R.T. afin de « préparer à des fonctions d'enseignant-chercheur » (cf. décret du 30 oct. 89, art. 1), et de constituer, comme l'a noté M. Quéré, un « vivier » de recrutement de l'université, idée chère à une Secrétaire d'Etat de jadis et de sinistre mémoire, Alice Saunier-Séïté. Idée que celle-ci approuve en prenant soin de l'assortir du terme « convenable ». Un « vivier convenable » est un vivier qui offre, non l'assurance, mais des « chances raisonnables » d'accéder aux fonctions d'enseignant-chercheur après la thèse. Toute préparation comporte en effet ses aléas éventuels … les tenants des sciences expérimentales ne nous contrediront pas.

Avec le recul des trois dernières années, M. Quéré a relevé deux modes de recrutement des moniteurs reflétant le partage Paris/province :

1 : Ministère de l'Education Nationale

• le premier, en vigueur dans les facultés parisiennes, aurait jusqu'alors consisté à aligner ce recrutement sur un critère pédagogique, à savoir, le rang obtenu par le candidat au D.E.A. ("critère d'excellence"). Cette pratique de "chasse gardée" limiterait, semble-t-il, les candidatures. Soit que le professeur, souvent directeur de la recherche du D.E.A., voire responsable de la formation doctorale, se faisant en cours d'année une idée précise du bénéficiaire de l'allocation, néglige de porter à la connaissance de l'ensemble des étudiants l'existence de l'allocation attribuée par le M.R.T. ; soit que, et ce en dépit de la diffusion de l'information, le "critère d'excellence" engendre sur les candidats potentiels mais se sachant ou se croyant insuffisamment bien classés, un effet de découragement.

• en province, en revanche, si nous avons bien entendu M. Quéré, il y aurait publication des monitorats dans les facultés, appel à candidature et mise en place plus "souple". La question se pose quant aux principes présidant à cette "souplesse". S'agit-il d'une souplesse par défaut, en raison d'un nombre moindre de candidats ?

Le statut de l'allocataire-moniteur est contractuel. Il s'agit d'un contrat à durée déterminée de 2 ans. A l'issue de ces 2 années, si la thèse n'est pas bouclée, il est possible « d'obtenir 6 ou 12 mois *après examen de l'état d'avancement des travaux* » dûment attesté par le directeur de recherche, à faire valoir auprès du Directeur du CIES (cf. bulletin “Informations pratiques” du MRT d'octobre 91; s.p.n.). Concernant cet *état d'avancement des travaux* , M. Quéré a eu recours à la rhétorique du "ni-ni" dont la portée pratique n'échappera à personne : une thèse *avancée* est une thèse qui n'est ni trop avancée, voire quasi achevée —la prolongation priverait d'une allocation un autre thésard— ni trop en retard —auquel cas la prolongation d'une année ne serait pas jugée nécessaire, un défaut de rendement les deux premières années n'incitant évidemment pas le directeur du CIES à la reconduction.

Rappelons que selon les termes du décret du 30 octobre 1989, le moniteur d'initiation à l'enseignement supérieur peut être recruté :

1°) parmi « les bénéficiaires d'une allocation de recherche régie par le décret du 3 avril 1985 ou de régimes comparables d'aide à la préparation du doctorat » (art. 4) [allocataires-moniteurs de recherche], c'est-à-dire :

• les allocataires de recherche M.R.T., mais également BDI, IFREMER, CNRS, bénéficiaires d'une bourse du Conseil Régional, de la CEE, ou de toute bourse dont le montant et la durée diffèrent de l'allocation MRT ;

• les étudiants étrangers ressortissants de la CEE, réfugiés politiques, ou ayant effectué la totalité de leur cursus universitaire en France, à la condition là aussi qu'ils bénéficient d'une bourse dont le montant et la durée diffèrent de l'allocation MRT ;

• le moniteur peut encore être recruté parmi les PRAG, PRCE, Professeurs d'EPS ou de L.P. stagiaires mis en congé sans traitement pour exercer les fonctions de moniteur (cf. décret du 7 mars 1991) ;

2°) parmi «les anciens élèves des écoles normales supérieures inscrits en vue de la préparation d'un doctorat» (art. 8) [allocataires-moniteurs-normaliens] ;

3°) enfin un nouveau statut : celui des allocataires moniteurs agrégés.

Les obligations de service sont les mêmes, que l'allocataire-moniteur soit universitaire ou normalien, soit : sous la responsabilité pédagogique d'un tuteur distinct du directeur de recherche, 1/3 de service d'enseignant-chercheur, c'est-à-dire 64 h. de TD ou 96 h. de TP en premier cycle + participation à raison d'1/3 aux obligations afférentes au contrôle des connaissances et examens relevant de leur enseignement. En outre le moniteur ne doit intervenir qu'en 1er cycle et V. Courtillot a promis des sanctions budgétaires dès la rentrée 92 pour les formations doctorales qui n'observeraient pas cette règle du jeu.

Les critères du recrutement des moniteurs restent cependant obscurs. Les témoignages de moniteurs de disciplines et d'universités très diversifiées montrent combien le recrutement peut manquer de transparence et souffrir d'une manière générale d'une information approximative, parcellaire et par là hasardeuse. La condition *sine qua non* est bien sûr l'obtention de l'allocation de recherche M.R.T. ou équivalent — le monitorat s'adressant finalement à un public plus large que ce qu'on croit généralement. Mais en ce qui concerne le monitorat d'enseignement, faut-il retenir comme critère principal le rang obtenu au D.E.A., lequel est essentiellement une promesse quant aux dispositions du candidat à la recherche ? La visée d'une carrière dans l'enseignement supérieur, en d'autres termes la motivation du candidat, est-elle prise en considération ? Ou n'est-ce que cuisine interne à la formation doctorale, en fonction des goûts et intérêts mandarinaux, laissant la porte ouverte au parti-pris et autres courtisaneries ? Le recrutement des moniteurs tient d'un dosage si subtil de ces ingrédients qu'il en est souvent mal discerné par les intéressés eux-mêmes.

La diffusion de l'information pose un important problème. Il semble que la publication au sein des formations de troisième cycle et laboratoires d'accueil des allocations qui sont à pourvoir —suite à la notification par le MRT dans la deuxième quinzaine de juin— reste à proprement parler à la discrétion des responsables de ces structures, même en province, malgré les affirmations de M. Quéré. Le MEN affirme tenter de faire son possible pour l'application de ses directives, mais ne manque pas de souligner l'attitude pour le moins peu coopérante

de certaines universités via quelques universitaires que certains d'entre nous ne connaissent que trop.

Fut évoqué également le problème du service national rencontré par certains candidats allocataires-moniteurs. Si l'appel intervient pendant ou peu avant le monitorat, l'allocation peut désormais être "gelée" le temps du service national (10 mois ou davantage en cas de coopération). A l'issue de celui-ci, l'allocation est alors reconduite pour la durée qui restait à effectuer au moment du départ «sous les drapeaux». Selon Madame A.M. Guimard, chargée de mission au M.R.T. (Bureau Formation, Bourses et Allocations de recherche) à qui l'on doit cette précision, ceci est désormais possible grâce à une coordination entre les différents ministères concernés (MEN, MRT, Défense, Economie). L'indicatif présent du ministère correspondant à un futur proche en langage courant.

**—2— comment les moniteurs sont-ils perçus ?**

Le statut de moniteur n'est pas assez clair : le moniteur n'est généralement pas considéré comme enseignant-chercheur à part entière mais comme un étudiant-boursier, voire un stagiaire, —> d'où la variété des tâches qu'on lui confie selon les U.F.R. S'il prend généralement en charge un enseignement de travaux dirigés comme le ferait un Maître de Conférence (MC), il arrive aussi qu'on lui demande de tenir un rôle de "pion" en assurant des heures de surveillance de bibliothèque ou de salle d'ordinateurs en libre accès.

Cette diversité des situations témoigne de la difficulté des milieux universitaires à accepter le concept de salarié sous contrat à durée déterminée hors de tout statut de fonctionnaire, même si l'employeur est l'Etat.

Or il s'agit précisément de cela. L'idée affirmée à plusieurs reprises par les représentants du ministère est d'éviter à tout prix de recréer le corps des assistants en maintenant le caractère à la fois précaire et court du monitorat … cf. l'idée de "vivier" exposée ci-dessus ! C'est la raison pour laquelle le contrat de moniteur ne peut excéder trois années.

Cependant la perception des moniteurs par les milieux universitaires semble évoluer peu à peu, et il y a bon espoir que la confusion entre le moniteur et un personnel ATOS-vacataire tende à disparaître … ce qui ne dispense pas de poursuivre un effort d'information encore et toujours nécessaire.

**—3— l'encadrement des moniteurs**

Si le statut des moniteurs est en voie d'amélioration, il est difficile d'en dire autant de leur relations avec leurs partenaires contractuels : les tuteurs. Ainsi certains d'entre eux sont sans doute trop directifs, demandant aux moniteurs d'exposer une leçon dont ils ont écrit les moindres détails à l'avance. Mais le dysfonctionnement le plus fréquent reste le cas où le tuteur n'existe que sur le papier et ne rencontre jamais ceux qu'il est censé encadrer.

Or le tuteur est un acteur —volontaire— fondamental du monitorat. C'est la première fois que l'on envisage, dans l'enseignement supérieur, de conseiller un enseignant débutant. Pourtant les témoignages de nombreux professeurs et MC l'attestent : la réussite des premiers essais d'enseignements est tout aussi valorisante que peut être désastreux l'effet d'une première expérience difficile qui est alors vécue sur le mode de l'échec. Le soutien du tuteur est donc d'autant plus appréciable que les débuts du moniteur se font contractuellement en 1er cycle, c'est à dire devant un auditoire auquel il est difficile d'être confronté.

La communauté universitaire a certainement du mal à percevoir l'intérêt de cette fonction sans doute du fait d'une méconnaissance encore trop répandue. Il faut donc insister sur le fait qu'une des garanties de qualité du cours effectué par le moniteur est que le tuteur ne soit pas un gadget mais ait un rôle effectif.

Les qualités minimales demandées au tuteur sont au nombre de deux :

• il doit être disponible un peu avant le début de la période des cours et surtout pendant les premières semaines d'enseignement afin de pouvoir encadrer le moniteur et intervenir lorsqu'un problème apparaît ;

• il doit nécessairement connaître les particularités de l'enseignement effectués par le moniteur.

Son influence peut alors diminuer avec le temps même s'il est important qu'il reste disponible afin que le moniteur puisse avoir recours à ces conseils en cas de problème (d'ordre technique, d'organisation de cours ou de confiance en soi).

Les disparités de situation que l'on observe actuellement dans les relations tuteur-moniteur paraissent dûes à la nouveauté et l'originalité de l'idée même d'encadrement d'un enseignant débutant.

—> Une des nécessités qui semble se faire jour est la remise en cause du principe de bénévolat qui existe le plus souvent aujourd'hui et la mise en place d'une rémunération. Il serait pourtant sans doute plus efficace de décharger le tuteur d'un certain nombre d'heures qu'il aurait à consacrer à un véritable travail en binôme avec le(s) moniteur(s) dont il a la charge. Précisons que dans les deux cas, il devra s'agir d'engagements limités dans le temps car les enseignants-chercheurs refusent nettement de devenir des professionnels du tutorat.

**—4— la formation des moniteurs**

*Formation organisée par les CIES :*

D'après V. Courtillot la didactique des disciplines coupe l'ensemble des enseignants en deux groupes très clivés : les adversaires irréductibles et les partisans forcenés. A ce sujet, il est à noter que l'idée de rattachement de la formation des moniteurs aux IUFM est pour l'instant abandonnée.

Cependant le contrat de monitorat inclut bel et bien un nombre d'heures de formation (obligatoire pour obtenir un renouvellement de contrat) dont la perception est très différente en province et à Paris :

• les CIES de province gèrent un nombre réduit de moniteurs, ce qui leur permet d'organiser des séminaires qui réunissent les moniteurs sur une semaine dans un endroit parfois différent de leur lieu de travail. Cela représente, pour les participants, une coupure totale avec leur activité habituelle pendant un temps relativement court, un lieu de rencontre et une ambiance particulière.

• au contraire les 3 CIES de Paris gèrent un minimum de 500 moniteurs chacun. Les heures de formation sont donc éparpillées sur toute l'année, chaque séminaire s'étalant sur plusieurs jours, voire plusieurs semaines, dans des lieux variables ce qui empêche la coupure avec les activités quotidiennes (cours et travail de thèse), d'où une perception beaucoup moins favorable et un suivi plus difficile, voire parfois impossible, des activités proposées par le CIES.

Quelques traits sont (… ou devraient être) communs dans les formations proposées par les CIES : structure spécifique de l'université sur laquelle intervient le moniteur, structure de la recherche en France, modes d'examen ou de notation, épistémologie et didactique des disciplines.

Cependant à la lumière de plusieurs témoignages, et aussi surprenant que cela puisse paraître, il ne semblerait pas inutile de rappeler qu'il serait nécessaire d'adapter les intervenants à leur auditoire et que ce dernier souhaiterait avoir des intervenants de qualité ! Un peu plus sérieusement on pourrait rappeler au ministère que cela demande quelques moyens financiers appropriés.

*Formation par la pratique :*

Quel est le moment le plus propice au commencement de l'enseignement ? Au cours de la commission un enseignant a fait part de sa réserve —son sentiment n'est sans doute pas isolé— à recruter un moniteur lors de sa première année d'allocation de recherche en raison de l'important travail demandé par le démarrage de la thèse. De fait il peut arriver, comme l'ont attesté certains témoignages, que présumés alors plus disponibles et compétents qu'à la sortie du D.E.A., les moniteurs soient recrutés à leur deuxième ou même leur troisième année d'allocation.

Sur la base de leur expérience, les moniteurs ont soutenu l'avis contraire en disant leur préférence pour un recrutement immédiatement post-DEA, comme cela se pratique dans la grande majorité des cas — hormis, donc, quelques appréciations peut-être marginales mais suffisamment vivaces pour être soutenues et appliquées. Pour beaucoup, il est préférable que l'adaptation et le travail requis par la première année de monitorat coïncident avec l'entame de la recherche, ce pour deux raisons pratiques — sans omettre l'aspect financier :

• dans le cas où le contenu de l'enseignement recoupe le champ de recherche, un bénéfice peut en être tiré du côté de la recherche elle-même, aux titres de transfert conceptuel ou méthodologique, de digression heuristique, voire même au titre d'hygiénique distraction. Il est clair alors qu'il y a tout intérêt à démarrer de concert enseignement et thèse, le bénéfice augmentant au *pro rata* de la durée du dispositif.

• plus rapidement intervient la période initiatique de la première année du monitorat, plus tôt le moniteur établit un équilibre entre ses tâches d'enseignement et ses activités de recherche. De ce point de vue, il semble que le sentiment qui domine soit le suivant : l'accès au monitorat au cours de la deuxième année de thèse ôterait une part de la disponibilité nécessaire à un travail déjà bien mûri, provoquant un coup de frein. A l'inverse, la disponibilité et l'énergie requises par la première année de monitorat s'accordent et s'allient aux éventuels tâtonnements de la première année de thèse. Cette disponibilité et cette énergie peuvent ensuite être plus aisément investies vers la fin de la thèse, exigeante en raison de la rédaction définitive et des derniers réglages qu'elle nécessite.

Cependant, que le début de l'enseignement intervienne en première ou en deuxième année d'allocation, il est recommandable que lors de la première année de monitorat, celui-ci ne commence qu'au second semestre quitte à y regrouper tout le service de l'année. Les moniteurs se trouvent tenus pour l'instant d'assurer sans délais un service dont la qualité requiert par ailleurs un minimum de connaissance du lieu dans lequel il s'inscrit, de son fonctionnement et des personnes qui y travaillent, repérage qui hélas n'est pas toujours effectué. Face à la nouveauté de la situation d'enseignement et de son contenu, le moniteur peut alors se trouver aux prises avec de véritables "charrettes", qui nuisent finalement à la qualité de son service.

En conclusion, il parait nécessaire que les moniteurs puissent bénéficier d'une formation structurée, consistante et reconnue, afin que le statut d'ancien moniteur puisse peser dans la balance lors d'une candidature à un poste de MC.

**—5— après le monitorat …**

« La thèse est désormais le sésame de l'université », ont assuré et répété le ministère et ses envoyés — rappelons que les directeurs de CIES sont choisis par le ministère. Cela reste à mettre à l'épreuve des faits mais il faut tout de même savoir que le ministère ne soutiendra pas un thésard dont il estimera que la thèse dure trop longtemps : celle-ci doit être, non l'œuvre d'une vie, mais une preuve de la capacité à faire de la recherche et doit donc durer 3 ans maximum, c'est à dire la durée du contrat de monitorat qui est donc parfaitement adaptée à celle

d'un travail de thèse sauf exception que doit palier le contrat d'ATER.

Néanmoins, l'objectif auquel ont encouragé les représentants du ministère et directeurs de C.I.E.S. est de viser le plus rapidement possible, dès l'achèvement de la thèse, la maîtrise de conférences. Du point de vue de la candidature à ce poste, la publication au Journal Officiel de la liste des postes de MC paraissant vers la période de février-mars et la nomination intervenant le 1er octobre, le premier trimestre de l'année constitue la période la plus propice à la soutenance de la thèse, celle qui fera le moins perdre de temps (depuis les modifications des modes de recrutements, il est désormais possible de soutenir jusqu'à la date-butoir de la réunion du C.N.U. chargée de statuer sur les listes d'aptitudes).

Entre l'allocataire-moniteur-docteur et le MC se trouve le statut d'ATER, « créé précisément pour assurer cette transition ». Les représentants du Ministère, Messieurs V. Courtillot et D. Nahon, DRED (DS 3) sont unanimes : il ne s'agit ni d'un palliatif ni d'un pis-aller. D'ailleurs pour le directeur du C.I.E.S. de P.A.C.A.-Corse, Monsieur Aubert, cette phase intermédiaire doit être mise à profit pour publier dans les revues scientifiques à comité de lecture, viser le changement d'université (mobilité oblige), se faire connaître à l'extérieur, établir des contacts avec d'autres universités, bref pour donner davantage de poids à la future candidature à la maîtrise de conférences.

Le statut d'A.T.E.R. renvoie pourtant à des réalités bien différentes. Sans entrer dans les détails, il peut être utile de préciser que les ATER se répartissent en deux groupes :

1°- ceux d'une durée de 2 ans, paraissant au Journal Officiel (vers le mois de mars), créés par le Ministère dans l'université de l'allocation de manière à assurer la transition vers la maîtrise de conférences (les A.T.E.R. sont alors assimilables à un « volant », selon la terminologie en usage, de postes temporaires) — ces "postes" d'ATER ne sont que des "chapeaux", c'est-à-dire des enveloppes financières amenées à être remises dans le circuit des MC l'année suivante ;

2°- ceux créés, plus aléatoirement, par l'Université, assurément plus tardivement (vers juin), accessoirement "sous le manteau", c'est-à-dire sans être publiés, et pour une seule année.

Polyvalent, "à géométrie variable", le statut d'A.T.E.R. est naturellement différemment perçu selon les cas : sorte de premier poste, de réelle phase de transition, lorsque le recrutement intervient en post-doctorat ; palliatif, pis-aller en post-monitorat, au terme des trois années d'allocations pour en finir avec une thèse non terminée ou non encore soutenue, avec point d'interrogation à l'horizon d'un poste qui a priori ne présente pas les mêmes assurances de transformation en maîtrise de conférences que le précédent (nous n'avons encore aucune donnée sur l'accession des moniteurs aux postes de MC puisque la première vague de postulants n'arrive que cette année).

Notons qu'à côté de son intérêt immédiat à l'achèvement de la thèse, l'obtention d'une troisième année de monitorat présente un intérêt différé dans le cas où le moniteur obtient ultérieurement un poste de MC, sa titularisation intervient plus rapidement. Les services accomplis en qualité de moniteur sont pris en compte pour la nomination dans le corps des M.C., 3 ans de monitorat comptant pour 2 ans ; la titularisation intervient au bout d'une année de service (au lieu de 2).

**Conclusion**

Cet exposé de la position du ministère montre qu'une des clefs du succès du monitorat dépasse largement les moniteurs. Ils sont en effet, par le nombre de postes qu'ils représentent, un des enjeux du rapport de force entre les ministères concernés et les universités. C'est un aspect qu'il faut garder à l'esprit dans la mesure où une réforme de l'enseignement supérieur est engagée et donc où les équilibres classiques peuvent être amenés à disparaître.

Ce colloque aura permis de montrer que, si le monitorat a apporté des progrès considérables pour certains thésards doublement privilégiés, certains points tels le statut, le tutorat et la formation doivent encore être précisés. La durée permet de constater des évolutions favorables, sans que l'on sombre dans la rigidité et l'uniformisation, qui compromettraient sans aucun doute le système.

En replaçant ce système dans le plan global de réforme "Université 2 000", le Ministère de l'Education Nationale a clairement indiqué que le futur du monitorat est lié au succès ou à l'échec des modifications que subira l'enseignement supérieur.

**Ce compte rendu a été réalisé par des moniteurs des CIES de Jussieu, Lille, Orsay et Sorbonne,**

**pour la plupart membres des associations A.M.E.S. ou Etudiants et Recherche,**

**et, pour la majorité, élus des Conseils Pédagogiques des CIES précités.**

# Renouvellement d'inscription en cinquième année de thèse

Voici un échange de courrier entre l'association et le nouveau président de Paris VII, à propos de l'inscription en cinquième année de thèse.

**Lettre des élus d'Etudiants et Recherche au Conseil Scientifique adressée au nouveau président de Paris VII**

Paris, le 29 février 1992

Monsieur le Président,

Nous souhaiterions connaître les modalités de renouvellement d'inscription en thèse après la quatrième année. D'après le décret relatif à la formation doctorale, la durée recommandée de la thèse est de 2 à 4 ans. Le conseil scientifique de l'Université de Paris VII, par une circulaire du 8 Avril 1990 a rappelé les conditions nécessaires pour obtenir l'accord en vue d'une inscription au delà de la quatrième année : "*Au delà de la 4ème année, le renouvellement de l'inscription est accordé par le président de l'université au vu d'un rapport circonstancié de directeur de recherche voire d'un rapporteur extérieur qui précisera la qualité et l'état d'avancement des travaux justifiant la poursuite des études*."

Nous souhaiterions savoir si le renouvellement d'inscription, lorsqu'il est accordé, est valable (comme il se doit) pour l'année universitaire complète ou si la demande de renouvellement est considérée comme une dérogation de quelques mois, donc limitée dans le cours de l'année universitaire. Dans ce cas cette dérogation implique-t-elle une inscription universitaire ?

Existe-t-il une date limite, en fin de 4ème année universitaire ou année civile pour effectuer cette démarche de renouvellemnt d'inscription ? Une réponse est-elle envoyée dans chaque cas, qu'elle soit positive ou négative, et dans quels délais ?

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces questions et des difficultés rencontrées par les doctorants, qui justifient le prolongement de la durée de la thèse au delà de la 4ème année, ....

Desanka Djorjevic, Catherine Timoncini,
Marie-Cécile Pasquier

**Réponse de J-P Dedonder**

Paris, le 7 mars 1992 :

J'ai bien reçu votre lettre du 29 février. ...

Pour ce qui est des thèses et des prolongations, je ne peux que vous décrire la situation actuelle, qui est d'ailleurs conforme aux textes légaux. La durée recommandée de la thèse est de 2 à 4 ans et je souhaite d'ailleurs qu'elle le reste. Au delà le texte du CSU que vous rappelez doit s'appliquer. Il est vrai que son application est du seul ressort du président (ce qui est conforme aux circulaires d'application) : ni le CSU, ni la commission des dispenses n'interviennent. Sauf cas particulier explicité dans la lettre de notification, la dérogation donne droit à s'inscrire pour une année universitaire complète, la date de soutenance devant se situer en principe avant la fin octobre. Dans certains cas, je sais qu'il a été accordé un délai (mais non une dérogation) qui n'entraînait pas d'inscription.

Pour que le système fonctionne dans la plus grande clarté, il faudrait que, dès que l'étudiant et le directeur de recherche sont convaincus que la thèse ne peut être soutenue avant la fin octobre de la 4ème année, la demande de dérogation soit élaborée : il faudrait donc présenter la demande fin juin, au plus tard début septembre. Je souhaiterais, pour ce qui me concerne, bénéficier de l'avis de la commission des dispenses pour prendre les décisions. En principe l'étudiant doit être avisé par une autorité (la scolarité ou le président ou son représentant mandaté) de la décision prise quant à la demande. Ne pas oublier que le directeur de recherches doit écrire un rapport circonstancié. D'une manière générale, je souhaiterais qu'il y ait un "contrat tacite" entre l'étudiant doctorant et le directeur de recherches quant à la durée a priori de la thèse : il est vrai que les situations personnelles ou professionnelles des étudiants, la nature de la recherche peuvent justifier a priori une durée plus longue. Cela pouvant même être indiqué lors de l'inscription (les textes légaux le permettent). J'espère avoir répondu à vos questions, je reste disponible pour toutes discussions complémentaires.

Cordialement,

J-P Dedonder

## ELECTIONS aux Conseils Scientifiques de Paris VI et Paris VII

**Paris VI**

Voici les résultats des récentes élections au collège étudiant du Conseil Scientifique de Paris VI (collège Sciences ; deux sièges à pourvoir) :

Seulement 233 votants (sic).

| | | |
|---|---|---|
| Etudiants et Recherche | 65 | 1 siège |
| UNEF-SE | 47 | 1 siège |
| FORUM ETUDIANTS (UEJF) | 42 | |
| UNEF-ID | 34 | |
| UNEM | 29 | |
| UNI | 14 | |
| Nul | 2 | |

**Commentaires:**

• Rappel : en mars 1988, l'association présentait une liste avec le soutien de l'UNEF, PSA et de l'association OSEA (Organisation de Solidarité des Etudiants d'Origine Africaine). Sur 6282 inscrits, 208 personnes (3,3%) avaient voté : 120 pour notre liste, 52 pour l'UNEF-ID, 17 pour l'UNI (extrême-droite) et 15 pour Forum 90 (étudiants indépendants et association des étudiants juifs de France). Sur les deux sièges du Conseil, E&R en avait obtenu un et le second avait été attribué à l'UNEF-ID par la règle du plus fort reste.

• Toujours aussi peu de votants : en quatre ans, la participation se maintient à environ 3% des inscrits (sic). N'oublions néanmoins pas que chaque étudiant de Paris VI reçoit une profession de foi des différentes listes candidates. Alors que faire pour inciter les étudiants à aller voter ?

• L'association conserve donc l'élu au conseil scientifique qu'elle possède depuis quatre ans. Julien Maisonneuve (informaticien) est notre nouveau représentant.

• Grosse surprise pour l'UNEF-ID : alors qu'elle gagne largement les élections au Conseil d'Administration (UNEF-ID : 698, 3 sièges ; Forum Etudiants : 416, 2 sièges ; UNEF-SE : 347, 1 siège ; UNI : 284, 1 siège ; Idée neuve : 141, 1 siège ; OSEA : 140, 0 siège), elle n'obtient pas de siège au Conseil Scientifique.

**Paris VII**

Sur les quatre sièges à pouvoir, l'UNEF-ID en remporte deux et la liste Etudiants et Recherche, soutenue par l'association Itinéraire Bis, un. C'est donc Desanka Djordjevic qui nous représentera à ce conseil. Nous lui souhaitons, comme à Julien, bon courage pour cette tâche pas toujours aisée.

**Marc Girondot et Joël Marchand**

## L'inter-disciplinarité au quotidien : suite

En tant qu'ancien thésard et nouvel ingénieur de recherche, dans un domaine parfaitement à cheval sur deux disciplines (calcul formel), je ne peux que réagir aux propos de Marc Girondot, parus dans le précédent bulletin.

Je suis en effet confronté depuis bientôt six ans à l'inter-disciplinarité, en l'occurrence avec les mathématiques et l'informatique. J'ai fait également l'expérience du thésard-technicien-ingénieur-assistant-consultant, bref celui qui fait un peu tout à la fois (surtout les tâches matérielles), et qui finalement acquiert de la compétence sur certaines techniques informatiques.

Ce problème est à mon avis, conforté par mon expérience d'ingénieur de recherche, n'a de solution possible que par la présence aux côtés du thésard et du chercheur d'un nombre suffisant d'ITA (ingénieurs, techniciens et administratifs). Si ceux-ci ont plus que le temps de parer au plus pressé (ce qui est malheureusement rarement le cas), s'ils ont également le temps de maîtriser les outils qu'il sont censés gérer, et si enfin la relation chercheur-ITA est équilibrée et que chacun respecte la compétence et l'opinion de l'autre, alors il est possible d'envisager que quelqu'un comme Marc ne devienne pas, en cours de thèse, le point de passage obligé du laboratoire pour toute question informatique un peu pointue.

Ceci est néanmoins une grande ambition, car je ne connais pas beaucoup d'endroits où cette situation existe, et par contre je connais trop de thésards qui ont été forcés, bon gré, mal gré, d'acquérir une sur-compétence technique, non directement liée à leur sujet de thèse. Ceci n'est pas en soit mauvais, à condition d'abord que cela ne prenne pas des proportions démesurées, et ensuite que cela soit reconnu par l'environnement, et ne le pénalise pas, par rapport aux autres (financement de la thèse, valorisation des candidatures post-thèse).

A contrario, je suis quand même obligé de constater la réticence assez générale des

chercheurs (jeunes ou pas) à acquérir non pas une expertise dans un autre domaine, mais seulement les rudiments de technicité nécessaires à leur propre travail. L'outil informatique est encore une fois un bon exemple, car il est désormais présent dans l'activité de tout scientifique.

Je pense en effet comme Marc que la maîtrise de cet outil, au moins à des buts comme la bureautique de base, le courrier électronique, la manipulation de fichiers élémentaire, n'est pas une tâche dégradante pour quiconque. Il est désormais (presque ?) acquis que chacun fait ses photocopies. Pourquoi chacun ne pourrait-il pas gérer, informatiquement parlant, ses propres informations et transferts d'informations ?

Le manque d'ouvrages pratiques sur ces techniques encore hétérogènes, le manque de formateurs dans les laboratoires ou dans les EPST, sont de réelles objections, mais qui ne doivent pas être des conditions sine qua non à une quelconque évolution des mentalités. Il est quand même paradoxal de constater que la compétence en ces domaines résident en général parmi les thésards, que les autres chercheurs (pourtant moins contraints par le temps) n'hésitent à venir consulter ponctuellement.

Concernant le problème plus général de l'inter-disciplinarité, je dois également constater que, bien qu'ayant reçu une formation la plus bi-disciplinaire possible jusqu'à Bac+5, je ne suis pas (et de loin) aujourd'hui au même niveau dans les deux domaines (maths et info). Je pense en effet qu'il est extrêmement difficile et rare de pouvoir gravir les échelons de connaissance simultanément dans deux branches, jusqu'au niveau de la recherche. Outre la nécessité d'un environnement ad-hoc, cela implique une gestion très équilibrée de son temps, afin de répartir ses efforts dans les deux voies. Aussi je crois plus, pour une majorité de cas, à la constitution (éventuellement ponctuelles dans le temps) d'équipes pluri-disciplinaires, constituées de gens venant d'horizons différents et prêts à faire l'effort de communiquer avec des gens n'ayant pas le même vocabulaire ou les mêmes approches qu'eux-mêmes.

Je terminerai en ajoutant que le discours volontariste sur l'inter-disciplinarité au CNRS est parfois en grande contradiction avec les pratiques sur le terrain. En effet la grande majorité des structures (et donc des moyens de financements et des postes) sont divisées et étiquetées par disciplines. Ceci finit très souvent par l'obligation pour le laboratoire ou l'équipe de se rallier à une "chapelle". Ce qui a alors pour effet immédiat de se voir refuser toute aide de la part de la "chapelle d'en face". Messieurs les gestionnaires de la recherche, l'inter-disciplinarité dépend aussi de votre ouverture d'esprit.

**Joël Marchand**

## BOURSES ET PRIX

La Chancellerie des Universités de Paris décerne chaque année douze bourses et huit prix, à des étudiants inscrits ou ayant soutenu une thèse dans une Université de la Région Ile de France (Académies de Paris, Créteil et Versailles), à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, à l'Institut d'Etudes Politiques, à l'Institut National des Langues er Civilisations Orientales ou au Muséum National d'Histoire Naturelle.

Les Bourses d'un montant de 80 000 F, chacune, destinées à soutenir un projet d'études, niveau 3ème cycle, d'étudiants français ou de toutes nationalités, selon les bourses, inscrits dans un des établissements d'enseignement supérieur de la région Ile de France précités, sont attribuées dans les disciplines suivantes :

- droit et sciences (2 bourses et 1 prix)
- sciences économiques et de gestion (2 bourses et 1 prix)
- médecine (2 bourses et 2 prix)
- sciences (2 bourses et 2 prix)
- lettres et sciences humaines (2 bourses et 2 prix)
- pharmacie (2 bourses)

Les sept premiers prix consacrent une thèse de doctorat soutenue au cours de l'année civile précédant l'année d'attribution du prix, le dernier en médecine étant réservé à un travail de recherche sur le cancer.

Les dossiers de candidatures pour l'obtention de ces distinctions et aides doivent être déposés auprès des Présidents d'Universités ou des établissements dans lesquels les étudiants sont inscrits ou étaient inscrits au moment de leur soutenance de thèse. Ces Présidents transmettent à la Chancellerie des Universités de Paris, deux candidats maximum par bourse ou par prix.

Pour tous renseignements concernant les dates de réception des dossiers et les modalités d'attribution, s'adresser aux Secrétariats des Universités ou Etablissements.

# L'ART DE LA THESE

**Rédaction d'une feuille de synthèse**

Pour faire suite à la parution d'une liste de références sur le sujet dans le précédent bulletin, je crois qu'il serait intéressant de rédiger une note synthétique comparant les livres cités : texte de présentation, tableaux. Telle quelle, la liste n'est pas d'une très grande utilité, car le lecteur potentiel n'a pas de critère pour choisir. En tant que thésards ou ex-thésards, nous avons en principe de bons critères sur ces bouquins. Cela vaudrait le coup d'en faire profiter nos actuels et futurs collègues.

**I - Protocole**

Je crois qu'un nombre raisonnable de lecteurs (au moins deux par livre) et un petit protocole d'évaluation sont nécessaires pour aboutir à une évaluation valable. Une manière de procéder pourrait être :

**1** établir une liste de critères d'évaluation, éventuellement regroupés en catégories, par exemple :

édition : typographie, index, table des matières, prix, nombre de pages, etc.

catégories d'informations contenues : administration, financement, rédaction, calendrier, typographie, rapports avec le directeur (choix, ..), valorisation .. Un tableau résumant de manière quantitative (nombre de pages, pourcentage du total) et qualitative ("en profondeur", "traitement superficiel", etc), l'importance relative de ces catégories dans le bouquin, ne serait pas mal.

qualité des informations contenues : précision (références, adresses), actualité des renseignements (numéros de téléphone à 7 chiffres), date de lecture recommandée (choix du DEA, du directeur de thèse, pendant la thèse), bouquin orienté vers certaines disciplines, ...

rédaction : clarté d'ensemble, orthographe, etc.

points forts - points faibles en une phrase : le bouquin aurait-il été utile au lecteur si ce dernier l'avait lu plus tôt ?

Tous ces critères ont bien sûr des valeurs inégales, peuvent se recouper un peu, et il n'est sans doute pas possible d'établir une liste définitive avant même de commencer les lectures, mais ça vaut sans doute le coup de commencer avec une liste à peu près correcte.

**2** Lecture, fiche en main. Chaque lecteur revient avec le ou les livres qu'il a lu(s), fiche remplie avec additions et suggestions, et si possible un petit paragraphe résumant l'intérêt.

**3** S'il n'y a pas de désaccord majeur, regroupement des informations collectées dans des tableaux comparatifs, un paragraphe par bouquin.

J'imagine que la description qui précède a un air assez amateur : j'ai mis ce qui me passait par la tête en copiant un peu sur du déjà vu. Le seul point qui me semble important est la présence simultanée dans le document final d'informations objectives (nombre de pages du traitement par sujet notamment, présence d'index, présence d'adresses précises, ...) et subjectives (appréciation grossière du traitement par l'auteur : en profondeur/superficiel, factuel/conseils, etc). L'aspect partiellement formel de l'évaluation est également important pour le caractère d'"autorité" du document final (à mon avis, une description sommaire du protocole (nombre et qualité des lecteurs) devrait d'ailleurs en faire partie).

**II - Diffusion du résultat**

Peut-être que les universités accepteraient de distribuer le texte dans les dossiers d'inscription en maîtrise et au-dessus ? Les relations d'Etudiants et Recherche avec les "autorités" devraient pouvoir jouer ! Autre possibilité : une revue si possible de diffusion assez large : hebdomadaire, Monde de l'Education, etc.

**Vincent Delacour, depuis San Francisco**